

FORMATION DE MAÎTRES-COMPOSTEURS



EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Février à octobre 2019



Bruxelles Environnement
L'Administration de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale

LA POLITIQUE DES DECHETS EN REGION BRUXELLOISE

Le poumon vert des Bruxellois, ce ne sont pas uniquement les parcs publics et la Forêt de Soignes, mais plus encore les jardins privés. En ville, 32% des ménages bruxellois possèdent un jardin et produisent chaque année pas moins de 30.000 tonnes de déchets à traiter auxquelles il faut encore ajouter 53.000 tonnes de déchets de cuisine.

Chaque geste compte quand on est plus d'un million de Bruxellois !

Pour produire moins de déchets, le Gouvernement Bruxellois adoptait, tous les 5 ans et ce depuis 1992, un *Plan de Gestion et de Prévention des Déchets*. Dorénavant, le 4^{ème} Plan, sera à durée indéterminée. En Région bruxelloise, la politique relative aux déchets est guidée par la hiérarchie de gestion de déchets avec une priorité à la prévention à la source des déchets et à la réutilisation, préalablement à leur traitement à des fins de réutilisation et de recyclage et puis leur élimination.

Moins de déchets c'est en effet avant tout **la prévention à la source**. Une des missions de Bruxelles Environnement, l'administration qui gère l'environnement pour la Région bruxelloise, est de sensibiliser la population à cette notion de prévention qui comprend *le compostage* et de l'aider à la mettre en œuvre.

Différents outils ont été développés pour favoriser la pratique du compostage individuel et du vermicompostage comme la nouvelle brochure « Compostez pour réduire ses déchets – Guide pratique » et les pages Internet qui expliquent en détails comment réaliser son propre compost, avec ou sans jardin. Mais, comme rien ne remplace l'expérience et la pratique...

Les maîtres-composteurs, des bénévoles pour conseiller les Bruxellois !

En mars 1999, Bruxelles Environnement lançait, en collaboration étroite avec les communes, son premier appel aux Bruxellois pour leur proposer de devenir « maîtres-composteurs ». Plus de 350 maîtres composteurs ont été formés gratuitement par Bruxelles Environnement depuis lors et ont formé des équipes dans leurs communes respectives. Depuis plusieurs années la formation de maîtres-composteurs regroupe des personnes de communes différentes qui viendront renforcer les équipes en place, voir en créer là où elles n'existent pas encore.

POURQUOI PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE A DOMICILE ?

Moins de frais et de pollution liés à l'enlèvement des immondices

Composter à domicile c'est recycler soi-même des déchets organiques et donc éviter à la collectivité et aux pouvoirs publics de les prendre en charge. En évitant du même coup les frais qui sont liés à l'organisation des collectes et la pollution engendrée par les transports de ces déchets.

Un humus naturel qui évite les engrais chimiques et renforce la santé des plantes

Le compost est un excellent humus, 100% naturel, gratuit et extrêmement fertile qui améliore la résistance des plantes aux maladies et aux parasites et limite ainsi l'utilisation de pesticides.

Un complément des collectes sélectives

Un centre de compostage à grande échelle (compostage centralisé), « Bruxelles-Compost », est opérationnel depuis le printemps 2002 et est géré en partie par l'Agence Bruxelles Propreté (ABP). Ce centre est alimenté par les déchets verts des parcs bruxellois, des communes et des entreprises de jardin. Il reçoit également les déchets de jardin des particuliers qui ont été collectés en porte-à-porte dans 15 communes et aux endroits prévus pour les apports volontaires dans les quatre autres communes. Le particulier peut ainsi profiter de ces nouvelles collectes pour ses déchets plus encombrants à certaines périodes de l'année (tontes, bois de taille, ...). Le compostage à domicile (compostage décentralisé) reste toutefois prioritaire par rapport au compostage centralisé et garde toute sa raison d'être puisqu'il concerne, outre les déchets verts, les déchets de cuisine. Ceux-ci ne sont en effet pas concernés par les collectes organisées actuellement par l'ABP. C'est l'association des deux qui permet de composter bien plus de déchets !

DES MAÎTRES-COMPOSTEURS POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

Une politique à long terme

Sensibiliser les ménages bruxellois qui disposent d'un jardin (mais aussi ceux qui n'en n'ont pas) à composter chez eux est un projet d'envergure et à long terme. Pour réellement obtenir un changement de comportement de la part des habitants il faut être proche d'eux, disponible. La formation de maîtres-composteurs est un moyen original d'être en contact avec la population et de répondre aux nombreuses questions soulevées par le sujet. Le maître-composteur permet un travail de proximité et de longue haleine qui portera ses fruits à bien des égards : celui qui composte est aussi progressivement plus sensibilisé à la prévention des déchets et au tri.

Un engagement bénévole pour une aide de proximité

Le maître-composteur est un interlocuteur privilégié qui partage ses connaissances et son expérience avec ses voisins, à l'école de ses enfants, ... C'est un citoyen bénévole, qui, au-delà de son implication personnelle, accepte de donner un peu de son temps pour répondre aux nombreuses questions de base que peut se poser le candidat composteur.

Le maître-composteur est capable d'offrir une aide pratique au démarrage d'un compost ou de résoudre les problèmes particuliers de compostage que rencontreraient ses voisins. Il développe également des initiatives avec les autres maîtres-composteurs de sa commune. Par exemple : animer un stand d'information à l'occasion d'une manifestation locale, organiser un compostage de quartier, ...

Un engagement moral vis-à-vis de Bruxelles Environnement

Le maître-composteur est un bénévole qui accepte de donner un peu de son temps pour sensibiliser les Bruxellois au compostage.

Il s'engage, à la suite de la formation gratuite qu'il a suivie, à participer, dans la mesure de ses possibilités, aux activités qui lui seront proposées et à inciter et sensibiliser les Bruxellois au compostage.

A la suite de la formation, un contrat « moral » lie les maîtres-composteurs à Bruxelles Environnement.

Dans ce contrat Bruxelles Environnement s'engage à fournir, dans la mesure de ses possibilités, une aide et un soutien logistique aux maîtres-composteurs dans le cadre de la sensibilisation au compostage (organisation d'événements, mise à disposition de matériel didactique, coordination du réseau, ...).

En contrepartie, le maître-composteur s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à participer aux activités régionales organisées par Bruxelles Environnement (en moyenne 5X/an) comme le week-end ou la journée découverte des jardins de maîtres-composteurs, les stands compost dans les jardineries, etc. Il peut également se voir sollicité par sa commune pour participer aux activités communales (en moyenne 2X/an) comme des stands lors des portes ouvertes aux serres communales ou des permanences au site de démonstration, etc.

LA FORMATION PROPOSEE EN SEPTEMBRE-MARS 2014-2015

La formation

Cette formation se déroule en dix séances d'environ 3 heures chacune, abordant tous les aspects liés au compostage : connaissances théoriques, apprentissage pratique, visite d'un site de démonstration, d'un site de compostage de quartier, du site de compostage régional de Bruxelles Propreté, etc. Elle se clôture par la vérification des acquis sous forme de mise en situation. Ces 11 sessions se déroulent principalement en soirée durant la semaine (mardi ou jeudi) et en matinée durant les week-ends (samedi) pour les visites sur le terrain et les séances pratiques.

A la suite de la formation aura lieu une mise en pratique des connaissances via la participation à deux activités de « terrain ». Les futurs maîtres-composteurs seront invités à participer, endéans les mois suivants, à plusieurs activités proposées par la commune ou Bruxelles Environnement. Ces activités seront parrainées par les « anciens » maître-composteurs.

Pour accéder au titre de maître-composteur il est nécessaire

- de suivre un minimum de 8 séances sur les 10 proposées ;
- de participer à deux activités proposées par Bruxelles Environnement et/ou la commune endéans les 6 mois suivant la formation ;
- de participer à une permanence sur un site de compostage de quartier.

Au terme de cette période de stage, un récapitulatif des compétences acquises certifiera l'octroi du titre de maître-composteur au candidat, sous forme de mise en situation pratique.

L'intégration des maîtres-composteurs

La formation a pour objectif de renforcer les équipes déjà en place. Les maîtres-composteurs formés intégreront, à la suite de la formation, les équipes en place dans les 19 communes. La collaboration avec les communes reste donc primordiale.

L'intégration des « nouveaux » maîtres-composteurs se fera par :

- La participation, des maîtres-composteurs à une activité organisée par la commune ou Bruxelles Environnement. Cette activité sera parrainée par un « ancien » maître-composteur.

- La rencontre de l'équipe d'« anciens » maîtres-composteurs ainsi que du coordinateur communal des communes où les « nouveaux » seront intégrés (Rencontres régionales, par zones et locales).

UNE INITIATIVE REGIONALE

Si le projet repose fortement sur l'engagement personnel des bénévoles, il se base aussi sur un partenariat indispensable avec les communes et sur la sensibilisation des Bruxellois.

Sensibiliser la population

Le rôle de Bruxelles Environnement est de sensibiliser la population en informant et en familiarisant les Bruxellois à cette idée de composter les déchets organiques, et en créant les outils nécessaires à sa promotion. La brochure « Composter pour réduire ses déchets – Guide pratique » en est une concrétisation.

Un relais entre les maîtres-composteurs, les communes et Bruxelles Environnement a également été créé. L'asbl WORMS assure le suivi et la coordination du réseau de maîtres-composteurs ainsi que le développement d'actions de proximité pour promouvoir le compostage décentralisé.

Les communes : partenaires privilégiés

Les communes jouent un rôle central dans cette action de promotion du compostage individuel. Elles représentent le pivot, le point de contact à l'action, par le biais notamment d'une personne qui coordonne les maîtres-composteurs, apporte une aide logistique, propose des activités adaptées, ... L'implication des communes, avec, notamment, la mise à disposition d'un site de démonstration, permet sans conteste la bonne intégration des maîtres-composteurs à l'échelle locale. Douze communes disposent d'une équipe formée au sein même de la commune : Auderghem, Berchem-Ste-Agathe, Bruxelles-Ville, Evere, Forest, Jette, Molenbeek-St-Jean, St-Josse, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-St-Lambert. D'autres communes ont vu de nouvelles équipes se former au cours des dernières années comme à Ixelles et Woluwe-St-Pierre. Actuellement, seule la commune de Koekelberg est dépourvue de maîtres-composteurs. Une équipe de maîtres-composteurs, issus de communes différentes, a également été formée en néerlandais.

Au-delà de ces Groupes locaux communaux, une délimitation géographique de la région bruxelloise par zone permet un échange entre les locales proches les unes des autres.

Voici comment ont été départagées les 4 zones :

EST	Watermael-Boitsfort, Woluwé St-Lambert, Woluwé St-Pierre, Etterbeek, Auderghem
OUEST	Anderlecht, Molenbeek, Berchem Saint Agathe, Koekelberg, Ganshoren, Jette

NORD	Bruxelles-Centre, St-Josse, Schaerbeek, Evere, Haren, Neder-Over-Heembeek, Laeken
SUD	Forest, Uccle, Saint Gilles, Ixelles

Une rencontre annuelle par zone est prévue en début d'année pour favoriser la planification des activités communales avec les Maîtres-composteurs, les représentants communaux et régionaux ainsi que les coordinateurs de l'asbl WORMS.